

Préfecture Cabinet Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et locataires ;

Vu l'arrêté du 05 mars 2015 portant approbation du plan de prévention des risques inondations et coulées de boues sur la commune de Nogent l'Artaud ;

Sur proposition du Sous-préfet directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er: La commune de NOGENT L'ARTAUD fait l'objet du :

- plan de prévention des risques inondation par débordement de la rivière Marne approuvé le 16 novembre 2007 ;
- plan de prévention des risques inondations et coulées de boues sur la commune de Nogent L'Artaud approuvé le 05 mars 2015 ;

La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le dossier départemental des risques majeurs approuvé,
- la plan de prévention des risques inondations approuvé le 16 novembre 2007,
- le plan de prévention des risques inondations et coulées de boues approuvé le 05 mars 2015.

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : http://www.aisne.gouy.fr

Article 2: L'arrêté du 11 décembre 2007 est abrogé.

<u>Article 3</u>: Le Sous-préfet directeur de cabinet, le chef du SIDPC, le maire de la commune de Nogent l'Artaud et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 2 4 MARS 2015

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet,

Grégory CANAL



code postal : 02310 NOGENT L'ARTAUD code Insee : 02555

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, Il de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexé	e à l'arrêté préfectoral du 2 4 Mi	RS 2015	mis à jour le		
		servitudes			
2. Situation de la commune	au regard d'un ou plusieurs p	olans de prévention d	de risques [PP	R]	
2.1 La commune est située de	ans le périmètre d'un PPR	naturels X	miniers	technologiques	non
approuvé	date 16/11/2007		aléa	Inondations	
Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Note de présentation Carte de zonage Le règlement				consultable sur Internet * X consultable sur Internet * X consultable sur Internet * X	
Le règlement de ce PPR int	ègre des prescriptions de travaux			oui	x non
2.2 La commune est située dan	s le périmètre d'un PPR	naturels x	miniers	technologiques	non
approuvé	date 05/03/15		aléa	Inondations et coule	ées de boues
Les documents de référence Note de présentation Carte de zonage Le règlement	e mentionnés à l'article R125-24 du	Code de l'environnemen	t sont:	consultable sur l consultable sur l consultable sur l	nternet * x
Le règlement de ce PPR inte	ègre des prescriptions de travaux			oul	k non
Situation de la commune a en application de l'article R 563 La commune est située dans	au regard du zonage réglemen 3-4 du code de l'environnement. s une zone de sismicité	Forte Moy	venne Modéré ne 4 zone	e Faible 7	Frès faible Zone 1 * X 1 de sismicité
	nentionné à l'article R125-24 du Coc artition des communes entre les	de de l'environnement es	t: #	consultable sur l	
		pièces jointes			
I. Cartographie extraits de documents ou de d en application de l'article R15-	ossiers permettant la localisation de 26 du Code de l'environnement	es immeubles au regard (des risques encou	rus	
PPR consultable en internet http://www.a	Mairie, à la Préfecture, à la isne.gouv.fr	a Direction Départ	ementale des	s Territoires ou su	ır le site
à la date de l'édition de la prése	orté reconnaissance de l'état ente fiche communale est consultable sur le site portail <u>w</u>				
catastrophes naturelles	nombre 8		tastrophes techno		ore 0
24 MARS 2015					